

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire et biens

Par **betty0147**, le **28/09/2010** à **01:09**

Bonjour,
Après divorce, nous en sommes au partage des biens.
La PC, ne m'a toujours pas été payée.
Puis-je demander des biens propres à l'ex-conjoint ? en paiement de sa dette ?
Si oui : est-ce que cela, doit être fait en même temps que le partage chez le Notaire ?
Où faut-il faire une demande indépendante ?
Merci

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:29**

Vous pouvez demande, effectivement, que la pc soit versée sous forme de biens de la valeur de la PC. ça se fait au moment du partage, l'autre doit être d'accord.